

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DU JEUDI 23 AOUT 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois août à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le quatorze août s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de son maire Monsieur André JACQUEMIN.

ETAIENT PRESENTS :

JACQUEMIN André, Maire,
MM. CLERC Jean-Philippe, GERARD Françoise, BEAUX Emilien, Adjoint
KOHLER Sandra, SCHMALTZ Jean-Pierre, CLAUDEY Yvette, DENIS Jean-Noël, DIDELOT Pascale, GIRARDOT Christian.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme GASPARD Marie-France a donné pouvoir à Mr JACQUEMIN André
Mme DA SILVA Stéphanie a donné pouvoir à Mme KOHLER Sandra
Mme CLAUDEL Michèle a donné pouvoir à Mme DIDELOT Pascale
Mr ABEL Thierry a donné pouvoir à Mr GIRARDOT Christian

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mmes et Mrs FRATTINI Sylvain, GERARD Christophe, LAGARDE Mélanie, DURUPT Nadine

ETAIENT ABSENTS :

Mmes et Mrs FURY Julien, COLIN Lydie, AUBEL Ludovic, CLAUDEL Nelly, AUBRY Chantal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur CLERC Jean-Philippe est élu secrétaire de séance.

Après appel nominal des présents, Monsieur le Maire constate l'absence de plus de la moitié des membres du conseil municipal en exercice.

En application de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales, disposant que « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente », Monsieur le Maire déclare que le conseil municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer. Il renvoie la séance au jeudi 13 septembre 2018 à 20 heures. Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers municipaux avec le même ordre jour. La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum.

Le Maire,

André JACQUEMIN